

Annexe 18 – Calendrier des opérations électorales

Dates	Opérations
Jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 17h, heure de Paris	La vérification de l'éligibilité des candidatures est possible.
Jeudi 13 octobre 2022	Ouverture du portail élections https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022 donnant accès à l'espace électeur.
À partir de l'ouverture du portail élections le jeudi 13 octobre 2022	Ouverture de la cellule académique de support aux utilisateurs (CSU académique) (les horaires d'ouverture seront précisés sur le site des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les sites académiques et les sites des établissements publics relevant des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports).
Mardi 11 octobre 2022	Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur les espaces électeurs du portail. En accédant au portail élections, chaque électeur accède aux listes électorales des scrutins pour lesquels il dispose d'un droit de vote. Affichage des LEC par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs, les CREPS, les établissements publics d'enseignement supérieur, et les établissements d'enseignement privés des 1er et 2d degrés sous contrat. Les extraits mentionnent pour chaque électeur l'ensemble des scrutins auquel il est rattaché. Point de départ du délai de recours concernant les LEC.
Jeudi 20 octobre 2022 - 17 h, heure de Paris	Date limite de dépôt des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués dans l'application Candelec ou dans les services départementaux de l'éducation nationale, les rectorats et à l'administration centrale ainsi que des déclarations individuelles de candidatures (DIC) pour lesquelles le dépôt doit être effectué physiquement dans les services, rectorats et administrations susmentionnés. Un récépissé est remis aux organisations syndicales candidates.
Lundi 24 octobre 2022	Date limite de présentation des demandes de rectification des LEC.
Lundi 24 octobre 2022 - 17 h, heure de Paris	Date limite pour l'administration de la notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats auprès du délégué de l'organisation syndicale concernée.
Jeudi 27 octobre 2022 - 17 h, heure de Paris	Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite aux observations faites par l'administration.
Entre le 24 et le 28 octobre 2022	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi.
Mardi 28 octobre 2022	Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales pour les scrutins auxquels elles participent.
Lundi 7 novembre 2022	Début de la distribution contre émargement de la notice de vote dans les communautés de travail.
Du lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2022	Organisation des réunions afin de déterminer les organisations syndicales qui détiendront une clé de chiffrement au sein des BVEC (bureau de vote électronique centralisateur) (article 14 de l'arrêté organisationnel).
	Mise en ligne sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre tiré au sort.

Mercredi 16 novembre 2022 au plus tard	Édition et affichage des candidatures dans les services centraux, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur. Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un scrutin donné
Jeudi 17 novembre 2022	Date limite de remise aux électeurs de la notice de vote.
Entre le vendredi 18 et le mardi 22 novembre 2022	Retour aux référents notice académiques par les directeurs d'école, les chefs d'établissements ou de services des bordereaux d'émargement attestant de la remise des notices dans leur école, établissement ou service.
Vendredi 25 novembre 2022	Date limite de remontée dans la solution de vote électronique des bordereaux de notice non remises. Destruction des notices non remises. Désactivation des codes correspondant aux notices non remises.
Du lundi 21 au mardi 29 novembre 2022	Cérémonies de génération et d'attribution des clés aux membres des bureaux de vote porteurs de clés.
Mercredi 30 novembre 2022	Achèvement de la cérémonie publique du scellement des urnes électroniques
Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Réunion de l'ensemble des BVE/BVEC dans la matinée à l'occasion de l'ouverture du vote (application disponible à 8 h, heure de Paris). Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8h-20h, et le samedi de 9h à 17h, et le 8 décembre de 8h à 17h30, heure de Paris). Cette assistance sera fermée le dimanche 4 décembre.
Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Ouverture des espaces électoraux (tous lieux) à 8h de Paris.
Jeudi 8 décembre 2022	Clôture du scrutin (17 h, heure de Paris, tout électeur authentifié et connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture du scrutin disposant d'un délai de 30 minutes au plus pour mener jusqu'à son terme la procédure de vote ; article 28 de l'arrêté organisationnel). Dépouillement des scrutins proclamation des résultats pour ces scrutins.
Jusqu'au jeudi 8 décembre 2022 avant 17 h, heure de Paris	Date et heure limite d'accès à un code de vote par utilisation des fonctions de réassort de la solution de vote électronique.
Vendredi 9 décembre 2022	Publication de l'ensemble des résultats et de la répartition des sièges sur le site education.gouv.fr et sports.gouv.fr Début du délai de recours administratif préalable de cinq jours.